

63 DISTRIB SOCIETY
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 14 Rue Gaspard des Montagnes,
43100 BRIOUDE
841 635 618 RCS LE PUY EN VELAY

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 30 MARS 2026**

Le 30 mars 2026 à 18 heures, les associés se sont réunis "GIFI" ZI les Listes 3500 ISSOIRE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 09 mars 2026.

L'assemblée est présidée par Madame Noémie LASSALAS Gérante associée présente.

Compte tenu de l'ordre du jour de l'assemblée et de la nature des délibérations proposées, les associés ne sont pas autorisés, conformément aux stipulations statutaires, à participer à distance à cette assemblée, par voie de visioconférence.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Madame Julie GERBE, demeurant 17 Avenue de l'église, 63500 PERRIER détenteur de la pleine propriété de 20 parts, 20 parts ;
- Madame Noémie LASSALAS, demeurant 10 Rue de la Maille, 63340 Le Breuil-sur-Couze détenteur de la pleine propriété de 20 parts, 20 parts ;
- Monsieur Anthony PELISSIER, demeurant 7 Rue des Gazelles, 63340 Saint-Germain-Lembron détenteur de la pleine propriété de 20 parts, 20 parts ;
- RSL-HOLD 19, Société à responsabilité limitée, au capital de 2 500 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 023 933 au RCS LE PUY EN VELAY, ayant son siège social 14 Rue Gaspard des Montagnes, 43100 BRIOUDE détenteur de la pleine propriété de 140 parts, 140 parts, représentée par Monsieur Richard LAGO, Gérant ;

Gérants présents à l'assemblée :

- Madame Julie GERBE, Gérante, assiste à l'assemblée.
- Monsieur Richard LAGO, Gérant, assiste à l'assemblée.
- Madame Noémie LASSALAS, Gérante, assiste à l'assemblée.
- Madame Sylvie LHERMITTE, Gérante, assiste à l'assemblée.

- Monsieur Anthony PELISSIER, Gérant, assiste à l'assemblée.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un associé ;
- Modification corrélative de l'article "Capital social" des statuts ;
- Remplacement de gérant ;
- Modification corrélative de l'article 17 « Gérance » des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

RESOLUTION 1 : AGREMENT D'ASSOCIE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser la cession de parts sociales envisagée par Monsieur Anthony PELISSIER, associé

né le 18 mai 2001, à ISSOIRE,
de nationalité Française,
demeurant 7 Rue des Gazelles, 63340 Saint-Germain-Lembron

et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 15 des statuts :

Jérémy DURAND

né le 03 septembre 2001, à Clermont Ferrand,
de nationalité Française,
demeurant 7 rue de Cacherrat, 43100 COHADE

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société, ce qui devra intervenir avant le 29 avril 2026.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Et

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser la cession de parts sociales envisagée par Madame Julie GERBE, associée

née le 30 juin 1995, à MENDE,
de nationalité Française,
demeurant 17 Avenue de l'église, 63500 PERRIER

et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 15 des statuts :

Monsieur Patrick PORTE

né le 24 juin 1982, à AURILLAC,
de nationalité Française,
demeurant 10 Avenue Paul Chambriard, 43100 BRIOUDE

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société, ce qui devra intervenir avant le 29 avril 2026.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE "CAPITAL SOCIAL"

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

«ARTICLE 8- Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 2 000 euros.

Il est divisé en 200 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 200, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Monsieur Patrick PORTE, à concurrence de 20 parts, ci 20 parts numérotées de 41 à 60
- Madame Noémie LASSALAS, à concurrence de 20 parts, ci 20 parts numérotées de 1 à 20
- Monsieur Jérémy DURAND, à concurrence de 20 parts, ci 20 parts numérotées de 21 à 40
- RSL-HOLD 19, à concurrence de 140 parts, ci 140 parts numérotées de 61 à 200

Total égal au nombre de parts composant le capital social : ci 200 parts.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 : REMPLACEMENT DES GERANTS

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Anthony PELISSIER de ses fonctions de Gérant notifiée le 09 mars 2026 à chacun des associés.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Monsieur Anthony PELISSIER :

Monsieur Jérémy DURAND, demeurant 7 rue de Cachera, 43100 COHADE, pour une durée indéterminée à compter du 01 Avril 2026.

Monsieur Jérémy DURAND exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Jérémy DURAND est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Monsieur Jérémy DURAND représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Jérémy DURAND a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Et

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Julie GERBE de ses fonctions de Gérant notifiée le 09 mars 2026 à chacun des associés.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Madame Julie GERBE :

Monsieur Patrick PORTE, demeurant 10 Avenue Paul Chambriard, 43100 BRIOUDE, pour une durée indéterminée à compter du 01 Avril 2026.

Monsieur Patrick PORTE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Patrick PORTE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Monsieur Patrick PORTE représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Patrick PORTE a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4 : REMPLACEMENT DES ANCIENS GERANTS - MODIFICATION STATUTAIRE

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts, à l'effet de remplacer le nom des anciens Gérants par celui des nouveaux désignés sous la résolution qui précède.

RESOLUTION 3 : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

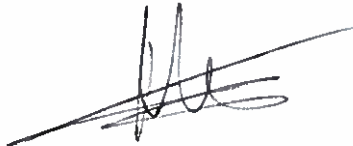
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

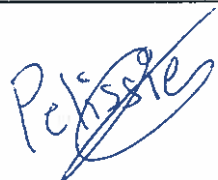
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
Madame Noémie LASSALAS

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized, with a long horizontal stroke extending to the right and several vertical and curved strokes above it.

63 DISTRIB SOCIETY
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 14 Rue Gaspard des Montagnes,
43100 BRIOUDE
841 635 618 RCS LE PUY EN VELAY

**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 MARS 2026**

Associé (Nom, Prénoms/Dénomination et Adresse)	Nombre de parts en pleine propriété	Nombre de voix	Mandataire (Nom, Prénoms et Adresse)	Signature
Madame Julie GERBE 17 Avenue de l'église, 63500 PERRIER	20	20	Néant	
Madame Noémie LASSALAS 10 Rue de la Maille, 63340 Le Breuil-sur-couze	20	20	Néant	
Monsieur Anthony PELISSIER 7 Rue des Gazelles, 63340 Saint-Germain-Lembron	20	20	Néant	
RSL-HOLD 19 représentée par Monsieur Richard LAGO 14 Rue Gaspard des Montagnes, 43100 BRIOUDE	140	140	Néant	

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 4 associés sont présents ou représentés, totalisant 200 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 4 voix sur un total de 200 parts sociales composant le capital social.

A la présente sont annexés 0 pouvoirs.